

125 000

609 000

125 000

124 800

124 600

124 400

124 600

124 400

CANTON DU VALAIS
Arrondissement IV

COMMUNE DE ST-LUC

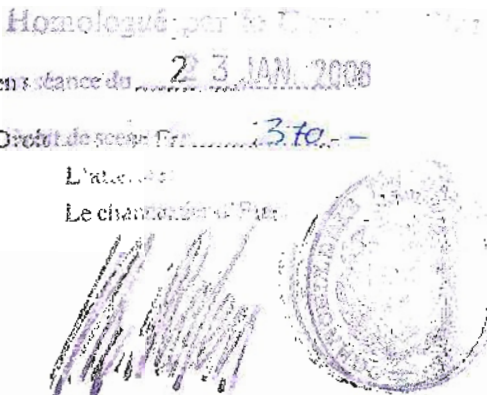
CADASTRE FORESTIER

Mise à l'enquête selon art. 10, al.2 et art. 13, al.1 de la loi fédérale sur les forêts

Légende

Constatation définitive de la forêt selon art. 10 al.2 de la loi fédérale sur les forêts, concernant uniquement les zones de constructions et leurs environs, avec piquetage et relevé d.s géomètre. (complément au cadastre forestier actuel)

Zone à Bâir



Enquête publique : BO n° du Plan d'ensemble Niouc
1 : 1000

Le géomètre
Sierre, le
Octobre 2006

L'ingénieur forestier
Ayer, le
21.10.2006

L'inspecteur forestier
Bramois, le
23.10.06

La Commune de St-Luc
St-Luc, le
6/10/06

Géomètre d'Etat

Ingénieur forestier

